AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_070_2022-DE

Reçu le 23/05/2022 Publié le 23/05/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

18- Objet: LUD'O PARC - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

N° Ordre: DE-070-2022

Rapporteur : Jean François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature 9.1.3 autres domaines de compétence - tourisme

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: Mme Valérie TONIN Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALLILO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERE

Le Fréchou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET **Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut: -

Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac: Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas: -

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8):

Moncaut: M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_070_2022-DE

Reçu le 23/05/2022 Publié le 23/05/2022

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas

LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA

Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3):

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL

Lavardac: M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) : Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 41

Votants: 49

Absents: 12

■ Dont « pour »: 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention: 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la reprise en gestion directe du Lud'O Parc depuis le 1er janvier 2021;

Considérant l'obligation d'un règlement intérieur, qui sera affiché dans l'établissement ;

Vu la délibération DE-056-2021 du 19 mai 2021 validant le règlement intérieur du Lud'O Parc, ainsi que la délibération DE-064-2021 du 30 juin 2021 portant sur l'annexe covid ;

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les conditions d'utilisation du Lud'O Parc, ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement et du maintien de la sécurité des usagers ;

Il convient de faire évoluer certains éléments du contenu, comme proposé dans l'annexe jointe ;

Vu l'avis de la commission tourisme consultée sur le sujet le 02 mai 2022,

Le Président propose de valider les modifications apportées au règlement intérieur, annexé à la présente délibération, pour une application dès l'ouverture de la saison 2022 fixée au 02 juillet 2022 (fermeture prévue le 04/09/2022).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

▶ De prendre acte de l'ouverture du Lud'O Parc au 02 juillet 2022.

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_070_2022-DE Reçu le 23/05/2022 Publié le 23/05/2022

▶ De valider la mise à jour du règlement intérieur du Lud'O Parc, tel qu'annexé.

▶ De signer ce règlement intérieur aux fins d'affichage dans l'établissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> ALBRET COMMUNAUTÉ 47600 NERAC.

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI